

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_250225_022

portant sur

AVENANT N°1 AU LOT N°6 REVÊTEMENTS DE SOLS DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE MICRO-CRÈCHE DANS UN BÂTIMENT EXISTANT ET SON EXTENSION

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision du Président n°CCDC_250121_004 du 21 janvier 2025 relative à l'attribution à l'entreprise SOCAMO du lot n°6 revêtements de sols du marché de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment existant et son extension,

CONSIDÉRANT que l'entreprise SOCAMO souhaite appliquer une remise commerciale sur le montant mentionné à l'acte d'engagement, il est nécessaire de conclure un avenant en moins-value,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°1 au lot n°6 Revêtements de sols du marché de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment existant et son extension avec l'entreprise SOCAMO, afin d'acter la remise commerciale appliquée par l'entreprise,

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De préciser que le montant de l'avenant s'élevant en moins-value à mille-cent-quarante-deux euros soixante-sept centimes Hors Taxes (- 1 142,67 € HT), soit mille-trois-cent-soixante-onze euros vingt centimes Toutes Taxes Comprises (- 1 371,20 € TTC), introduit un écart de moins cinq pour cent (- 5%) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à vingt-et-un-mille-six-cent-quatre-vingt-dix euros trente-trois centimes HT (21 690,33 € HT), soit vingt-six mille-vingt-huit euros quarante centimes TTC (26 028,40 € TTC),

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 23, article 2313,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20250225-lmc116686-AR-1-

Fait à Lodève, le vingt cinq fevrier deux mille vingt-cinq,

1
Date de télétransmission : 25/02/25
Date de publication : 24/03/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le Président
Jean-Luc REQUI



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N°1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes Lodévois et Larzac
Espace Marie-Christine Bousquet
1 place Capitaine Francis-Morand
34700 Lodève

B - Identification du titulaire du marché public

SARL SOCAMO
PA Charles Martel
354 rue Gustave Courbet
34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

**Aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment existant et extension
Lot n° 6 : Revêtements de sols**

■ Date de la notification du marché public : 19/02/2025

■ Durée d'exécution du marché public : Délai global de 9 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 22 833,00 €
- Montant TTC : 27 399,60 €

D - Objet de l'avenant

Après la notification du marché, l'entreprise Socamo souhaite appliquer une remise commerciale sur le montant mentionné à l'acte d'engagement du lot n° 6 du marché relatif à l'aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment existant et extension.

Dans ce cadre, il est nécessaire de conclure un avenant, conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, afin de modifier le montant initial du marché.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : - 1 142,67 €
- Montant TTC : - 1 371,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 5 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 21 690,33 €
- Montant TTC : 26 028,40 €

■ Incidence de l'avenant sur les délais de réalisation :

L'avenant a une incidence sur les délais d'exécution du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Oui

Non

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)